



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

FR

Bruxelles, le 10 novembre 2008
15509/08 (Presse 323)

**1e réunion de la CEEAC et de l'UE
au niveau de la troïka ministérielle
Bruxelles, le 10 novembre 2008
COMMUNIQUÉ CONJOINT FINAL**

1. La première réunion de la troïka ministérielle de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de l'Union européenne (UE) s'est tenue à Bruxelles, le 10 novembre 2008, sous la coprésidence de S.E. M. Raymond TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO, Ministre de la Coopération Internationale et Régionale de la République Démocratique du Congo et S.E. M. Alain JOYANDET, Secrétaire d'Etat en charge de coopération et de la francophonie, Ministère des affaires étrangères et européennes français. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la stratégie UE-Afrique adoptée à Lisbonne en décembre 2007 et dans le cadre de Cotonou.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

15509/08 (Presse 323)

1
FR

2. La troïka de la CEEAC comprenaient les ministres suivants: S. E. M. Basile IKOUEBE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Francophonie de la République du Congo, S.E.M. Ousmane MATAR BREME, Ministre de l'Economie et du Plan de la République du Tchad, S.E.M. Fabien OVONO NGOUA, Ministre délégué auprès du Ministre du Commerce et du Développement Industriel et S.E.M. le Secrétaire général de la CEEAC, M. Louis SYLVAIN-GOMA. La troïka de l'UE comprenait M. Louis MICHEL, Commissaire européen en charge du Développement et de l'Aide humanitaire, Général Pierre-Michel JOANA, Conseiller du Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et M. Michal JERABEK, directeur adjoint du département Afrique au ministère des affaires étrangères de la République tchèque.

A. SITUATION REGIONALE

3. Le Secrétaire Général de la CEEAC a présenté la situation régionale dont les grands traits sont:

Au niveau politique et institutionnel

4. Les instances de la CEEAC se sont félicitées des progrès réalisés au cours des dernières années dans la région tant au plan politique qu'institutionnel. Elles ont, tenant compte des enjeux, invité les Etats membres à s'investir à faire de la CEEAC d'ici 2025, un espace de paix, de prospérité, de solidarité, un espace économique, politique et unifié.
5. Dans ce cadre, renforcer l'esprit de solidarité entre les Etats membres de la Communauté et doter le Secrétariat Général de la CEEAC des moyens et pouvoirs à la hauteur de ses missions s'avèrent nécessaires.
6. L'UE se félicite de cette évolution et a bien pris note des engagements pris par la CEEAC pour l'avenir.

Au niveau économique

7. La situation économique s'est globalement améliorée ces dernières années dans la région, grâce à la bonne tenue des prix du pétrole et des matières premières. Cependant, elle n'a pas été la même pour tous les pays de la région dont la plupart sont encore des PMA. Ces pays doivent de plus, faire face à la flambée des prix des denrées alimentaires et la crise financière mondiale, risquant d'annihiler tous leurs efforts de développement.

8. Malgré les potentialités importantes dont regorge la région, elle est confrontée aux problèmes d'infrastructures, notamment de transport et de communication, ainsi que de l'énergie, à la faiblesse de la capacité de production agricole et industrielle et à la pauvreté grandissante. Les Chefs d'Etat et de gouvernement s'étant préoccupés de cette situation, ont retenu la vision pour le développement de la région comprenant trois axes prioritaires:

- la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité
- le développement de grandes infrastructures de transport et de communication
- l'eau, l'énergie et l'environnement

A ces trois axes s'ajoutent l'accès aux marchés et la sécurité alimentaire.

9. Par ailleurs les Instances se sont félicitées de l'évolution des négociations de l'Accord de partenariat économique entre l'Afrique centrale et l'UE après le sommet de Lisbonne des Chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique et d'Europe, et ont réaffirmé leur engagement à signer un APE qui tienne compte des intérêts des deux parties.

Au niveau sécuritaire

10. L'UE et la CEEAC se sont félicitées des progrès accomplis dans le développement de l'architecture de paix et de sécurité de l'Afrique centrale. La CEEAC a exprimé sa profonde reconnaissance aux partenaires internationaux, particulièrement l'UE, pour l'appui apporté à ces efforts.

L'analyse de la situation actuelle de sécurité présente la physionomie suivante:

RDC / GRANDS LACS

11. L'UE et la CEEAC sont fortement préoccupées par la situation dans l'Est de la RDC où des actes incessants de violence sont commis par des groupes armés contre une population innocente. L'UE soutient la CEEAC qui invite les parties de la région à n'apporter aucun concours aux forces rebelles installées en RDC. L'UE et la CEEAC réitèrent leur conviction que la solution politique est à privilégier tout en se préoccupant de la situation humanitaire.

12. Elles affirment leur soutien à toute initiative permettant un règlement du problème sur la base d'une solution politique. Elles condamnent l'offensive menée par les troupes du CNDP de Laurent Nkunda, et plus généralement tout recours à l'option militaire qui ne peut qu'entraîner des souffrances supplémentaires pour la population et aggraver la situation humanitaire.

13. Elles saluent l'initiative du Président Mwai Kibaki, Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Président Jakaya Kikwete, Président en exercice de l'Union africaine, d'organiser le Sommet sur la crise dans l'Est de la RDC le 7 novembre 2008 à Nairobi et la déclaration finale des Chefs d'Etat. Elles notent avec intérêt la désignation d'une équipe de facilitateurs comprenant l'ancien Président du Nigeria, le général Olusegun Obasanjo, comme envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies et l'ancien Président de la République Unie de Tanzanie, M. Benjamin MKapa.
14. L'UE et la CEEAC appuient ces efforts en vue de donner un nouvel élan aux engagements pris à Nairobi le 9 novembre 2007 pour résoudre les problèmes posés par la présence des FDLR rwandais en territoire congolais et à Goma le 23 janvier 2008 qui ont abouti au programme AMANI, complété par le dernier sommet de Nairobi.
15. L'UE et la CEEAC demandent expressément aux parties concernées à respecter le cessez le feu et à tout mettre en œuvre pour faciliter la distribution d'aide humanitaire aux populations dans le besoin. Elles appellent également tous les protagonistes au conflit à s'assurer que cessent sans délai les atteintes répétées aux droits de l'homme y compris les violences sexuelles contre les femmes.
16. L'UE et la CEEAC invitent le Secrétaire Général des Nations Unies à renforcer la MONUC, notamment en augmentant ses moyens humains et matériels et en modifiant son dispositif pour mieux le concentrer sur les Kivus afin de l'aider à appliquer pleinement les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

TCHAD – RCA

17. La CEEAC et l'UE ont noté avec satisfaction la poursuite du dialogue politique au Tchad à travers l'Accord politique du 13 août 2007 et appuient cet effort en vue de la consolidation de la démocratie.
18. L'UE et la CEEAC ont exprimé leur préoccupation face à la persistance de la crise humanitaire à l'est du Tchad et au nord-est de la République centrafricaine. Ils ont souligné l'importance d'achever le déploiement de la mission des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine (MINURCAT) et salué la contribution de la mission de l'Union européenne (Eufor) à la stabilisation de l'est du Tchad et du nord-est de la République Centrafricaine. Elles ont également salué le début du déploiement de policiers tchadiens du Département intégré de sécurité à l'Est du pays.
19. La CEEAC et l'UE se sont félicitées de l'adoption de la résolution 1834 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 24 septembre dernier, qui renouvelle le mandat de la MINURCAT et prévoit le déploiement d'une force des Nations Unies en relève d'Eufor, y compris en République Centrafricaine.

RCA

20. En ce qui concerne la situation en République centrafricaine, l'UE et la CEEAC ont salué le transfert d'autorité de la mission de la paix en République Centrafricaine de la CEMAC à la CEEAC en juillet 2008 et se sont félicitées du rôle que la CEEAC entend jouer dans le maintien de la paix dans la région avec la mise en place de la Mission du Conseil de Paix et de Sécurité d'Afrique Centrale (MICOPAX).
21. Elles se sont félicitées des discussions engagées sur l'évolution du mandat de la MICOPAX à partir de janvier 2009 et sur les modalités du financement de cette force, dans un esprit de concertation et sur la base du "rapport de synthèse de la réunion des experts de l'UE, des Etats contributeurs et des délégués du secrétariat général de la CEEAC pour la définition des termes de référence à l'élaboration du projet de budget 2009 de la MICOPAX1".
22. Dans le même esprit, la CEEAC et l'UE ont encouragé la poursuite du processus de dialogue politique engagé en République Centrafricaine dans le cadre de l'« accord de paix global » signé à Libreville le 21 juin 2008.

BURUNDI

23. L'UE et la CEEAC sont préoccupées par les blocages actuels dans les négociations entre le gouvernement burundais et le PALIPEHUTU FNL, dont l'aboutissement est indispensable à la consolidation définitive de la paix au Burundi.
24. L'UE et la CEEAC appellent le gouvernement burundais et le PALIPEHUTU FNL à poursuivre un dialogue étroit et constructif en vue de surmonter au plus vite leurs différends.
25. L'UE et la CEEAC réitèrent leur soutien à l'action menée par la facilitation sud-africaine, l'Initiative régionale et le Directoire politique, et restent déterminées à appuyer tous les efforts pour faire aboutir les pourparlers de paix.

B. AXES DE PARTENARIAT ENTRE LA CEEAC ET L'UE DANS LE CADRE DU DIALOGUE POLITIQUE

Initiative institutionnelle

26. L'UE et la CEEAC se mettent d'accord de trouver le fonctionnement institutionnel le plus adéquat leur permettant de respecter leurs autres engagements et s'efforceront d'harmoniser leurs actions sur le plan politique, sécuritaire et économique.

Coordination et suivi du dialogue politique UE-CEEAC

27. L'UE et la CEEAC conviennent du besoin de mettre en place un mécanisme de suivi des décisions prises au niveau ministériel. Ce mécanisme devra être mis en place sur le terrain dans les meilleurs délais.
28. Par ailleurs, l'UE et la CEEAC ont convenu de la nécessité de créer un comité de coordination en vue de soutenir les actions de la CEEAC pour la construction régionale de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Ce comité placé sous l'égide de l'UE et de la CEEAC harmonisera les actions menées par les Etats membres et les pays tiers pour la réalisation du projet.

Coordination et rationalisation entre la CEEAC et la CEMAC

29. L'état du processus de coordination et rationalisation entre la CEEAC et la CEMAC, aspect décisif pour atteindre des résultats durables dans l'intégration régionale, a été débattu. L'UE et la CEEAC ont souligné l'importance que la CEEAC et la CEMAC progressent dans ce processus à travers notamment une harmonisation et ensuite pour aboutir à terme à une organisation unique. Dans cette perspective, les deux parties recommandent l'élaboration d'une feuille de route.

Approche partagée sur les questions multilatérales

30. L'UE et la CEEAC conviennent sur les questions multilatérales de la nécessité de maintenir un environnement propice à un dialogue politique efficace et à des coopérations profitables à tous. Elles s'efforceront régulièrement de se concerter dans le cadre d'un partenariat mutuellement fructueux sur les questions multilatérales et globales.

Intégration économique régionale et accords de partenariat économique (APE) au service du développement

31. L'UE et la CEEAC ont réaffirmé l'importance de l'intégration économique régionale, comme facteur de développement et de lutte contre la pauvreté. Dans cette perspective, elles ont renouvelé leur soutien à l'approfondissement du processus d'intégration en Afrique Centrale et aux négociations en vue de conclure un accord de partenariat économique (APE) complet et équilibré à l'échelle de la région, qui soit un véritable instrument de développement.

32. Elles ont également affirmé qu'il convenait d'élaborer, en concomitance avec la négociation APE, et de mettre en œuvre ensuite les mesures d'accompagnement de l'APE, y compris par des contributions visant à atténuer l'impact fiscal net en complémentarité avec les réformes fiscales des Etats. A cet égard, le 10ème Fonds européen de développement (FED) viendra en partie en appui à ces mesures, et plus globalement l'aide au commerce de l'UE préparés conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, tant au niveau national qu'au niveau régional. Les deux parties ont souligné l'importance d'avancer dans cette perspective dans le processus de programmation régionale.
33. L'UE et la CEEAC conviennent de la nécessité de la mise en place par la région du Fonds régional APE (FORAPE) et des efforts des deux parties pour contribuer à l'alimentation de ce Fonds.
34. En outre elles conviennent de la nécessité de mener des études sur les grands projet d'intérêt régional.
35. Evoquant la question de la crise alimentaire et de la flambée des prix des produits alimentaires, les parties se sont préoccupées du dysfonctionnement du secteur agricole dans les Etats membres de la CEEAC et de l'évolution des prix des denrées alimentaires qui font peser une lourde hypothèque sur la stabilité de la croissance, la réalisation des objectifs du millénaire et creusent encore davantage les inégalités.
36. La CEEAC a rappelé qu'à court terme, des initiatives ont été prises par les Etats membres et au cours de la réunion ministérielle tenue à Kinshasa en juillet 2008 dans le but de faire face aux effets de la hausse des prix des denrées alimentaires en les atténuant et en ayant recours à des mesures axées sur les groupes les plus vulnérables de la population.
37. Notant que, selon la FAO, 34 pays, dont certains pays d'Afrique centrale, sont en situation de crise alimentaire aiguë, elles ont jugé d'un commun accord que la communauté internationale devait apporter une réponse parfaitement coordonnée et disposer d'une stratégie d'ensemble pour aborder cette question de manière intégrée, à court, moyen et long termes. Elles ont déclaré qu'il convient d'accorder un degré élevé de priorité aux politiques et aux investissements en matière agricole et de développement rural, notamment de la part des gouvernements concernés, des donateurs et des institutions financières internationales. Elles ont appelé à un partenariat mondial pour l'alimentation et l'agriculture sous l'égide des Nations unies.
38. Les deux parties se réjouissent de l'attention accordée aux problèmes d'environnement des bassins du Congo et du lac Tchad. L'UE appuie la CEEAC dans sa démarche d'intensification du plaidoyer en direction d'autres Etats en vue de leur contribution au fonds de la forêt du Congo et les autres initiatives relative à cet espace.

Opérationnalisation de l'architecture de paix et de la sécurité de la CEEAC

39. Les deux parties sont convenues de la nécessité de renforcer les relations entre l'Union africaine (UA) et la CEEAC aux fins de l'intégration du continent. Dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de celle-ci, les processus actuels d'harmonisation des approches retenues par l'UA et la CEEAC en vue du parachèvement de l'architecture africaine de paix et de sécurité seront pleinement pris en considération. À cet égard, l'un des principaux objectifs poursuivis est le soutien de l'UE aux centres et pôles d'excellence au sein de la CEEAC. De nombreuses actions menées au niveau régional pourraient être renforcées dans le cadre de cette stratégie ainsi que les possibilités de collaboration notamment sur le dépôt logistique régional. La CEEAC et l'UE continueront à travailler en étroite collaboration.
40. Les deux parties ont procédé à un échange de vues sur la situation en matière de paix et de sécurité dans la région. Afin de consolider davantage les efforts déployés par la CEEAC en faveur du maintien de la paix, les débats ont principalement porté sur le renforcement de ses capacités régionales et de la force africaine en attente. L'UE a félicité la CEEAC des progrès qu'elle a accomplis dans ce domaine. Ils permettront notamment à la CEEAC de prévenir et réagir aux crises régionales, de consolider les démocraties dans la région et d'apporter un appui dans le cadre de la reconstruction qui suit les conflits.
41. Par ailleurs, les deux parties ont convenu de la nécessité de créer un comité de coordination du soutien apporté à la CEEAC. Ce comité pourrait voir le jour sous l'égide de l'UE et viserait à harmoniser les actions menées par les Etats membres ainsi que celles conduites par des pays tiers. Il traduirait la prise en compte de l'importance du projet de construction régionale de l'architecture africaine de paix et de sécurité.

C. SECURITE DU GOLFE DE GUINEE

42. La CEEAC a présenté à l'Union Européenne les grandes lignes de l'étude sur la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC du Golfe de Guinée. Cette stratégie est conçu pour s'articuler sur le COPAX et favoriser une synergie avec la Commission du Golfe de Guinée et la Commission Economique des Etats de L'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En attendant que cette étude soit validée par les instances du COPAX, l'UE en a pris acte et attend qu'au moment venu la CEEAC lui donne de plus amples informations pour susciter sa participation.

La prochaine réunion au niveau de la troïka ministérielle aura lieu dans un pays membre de la CEEAC à une date à convenir d'un commun accord.